

Ministry of Education
Financial Analysis and
Accountability Branch
900 Bay Street
21st Floor, Mowat Block
Toronto, ON M7A 1L2
Tel.: (416) 326-0201
Fax: (416) 325-2007
Email: Marie.Li@Ontario.ca

Ministère de l'Éducation
Direction de l'analyse et de la
responsabilité financières
900, rue Bay
21^e étage, édifice Mowat
Toronto ON M7A 1L2
Tél.: (416) 326-0201
Télééc.: (416) 325-2007
Courriel: Marie.Li@Ontario.ca



2014: SB06

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Surintendantes et surintendants des affaires scolaires

EXPÉDITRICE: Marie Li
Directrice
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

DATE: **avril 2, 2014**

OBJET : **Exigences relatives aux rapports financiers au 31 mars 2014**

Comme pour les années précédentes, le rapport de mars doit être soumis par les conseils scolaires afin que le Ministère puisse intégrer les organismes du secteur parapublic dans les états financiers vérifiés de la province, conformément aux exigences du gouvernement provincial. L'objectif du rapport de mars 2014 est de faire état des soldes des comptes d'actif et de passif au 31 mars 2014, des revenus et des dépenses de la période de sept mois, des renseignements supplémentaires, des soldes interorganismes du périmètre comptable du gouvernement et des activités au titre des immobilisations pour la période de sept mois.

A. Rapport de la période de sept mois (septembre 2013 à mars 2014) – Rapport de mars

Les exigences concernant le rapport de mars, y compris le Document de travail prescrit par le Ministère et les tableaux du SIFE, sont très semblables aux formulaires publiés l'an dernier. Les conseils scolaires devraient consulter la section « Résumé des changements pour le rapport de mars 2014 » des directives avant de commencer à préparer leur rapport. Principaux changements effectués cette année :

- suppression des lignes qui avaient été ajoutées au tableau 19 pour faire état des éléments de passif résultant des améliorations aux conventions collectives;
- ajout d'une nouvelle ligne au tableau 20 pour faire état des revenus générés par le jardin d'enfants à temps plein;
- rajout de la colonne du solde d'ouverture au tableau 22, avec de nouvelles cellules pour les améliorations locatives;
- ajout de nouvelles lignes à la page 1 du tableau 23 pour faire état des intérêts capitalisés;
- ajout au tableau 24 de nouvelles lignes pour faire état des intérêts sur les fonds d'amortissement à gagner et d'autres dettes à titre des immobilisations non financées antérieures au 31 août 2010;
- changement de méthode pour calculer les dépenses liées aux salaires et traitements. Au lieu d'utiliser un montant calculé en vertu d'une formule, on utilise le montant réel;
- hausse de l'importance relative de 500 000 \$ à 700 000 \$.

En règle générale, les tableaux ont été mis à jour pour correspondre aux états financiers de 2012-2013 et aux formulaires de prévisions budgétaires révisées de 2013-2014. Les instructions détaillées sur le Document de travail prescrit par le Ministère et les tableaux du SIFE du rapport de mars se trouvent à la section « Rapports portant sur la consolidation » du site Web du Ministère (<http://faab.edu.gov.on.ca/>). Nous rappelons également aux conseils scolaires qu'ils doivent conserver les dossiers des comptes du grand livre et du grand livre auxiliaire en date du 31 mars 2014, de même que les autres dossiers et documents pertinents appuyant les ajustements spécifiés pour le Document de travail prescrit par le Ministère (p. ex., le calcul du solde des vacances accumulées au 31 mars 2014). Les conseils scolaires devraient également conserver une liste détaillée des actifs qui appuient le tableau 22 (c.-à-d. les renseignements sur les soldes et les activités).

Veillez noter que les conseils utiliseront l'application actuelle du SIFE (SIFE 1.0) pour compléter le Rapport de Mars. Comme il sera indiqué dans une note de service à venir, les conseils utiliseront la nouvelle application SIFE (SIFE 2.0) la première fois pour la soumission des Prévisions budgétaires de 2014-15.

B. Rapport sur les procédés spécifiés

Les conseils scolaires sont tenus de demander à leurs vérificateurs externes d'appliquer les procédés spécifiés pour certains tableaux liés aux exigences du rapport financier au 31 mars 2014. Les résultats de l'examen devraient être transmis au Ministère sous forme de rapport sur les procédés spécifiés. Un exemple de rapport sur les procédés spécifiés, intitulé « Rapport des comptables concernant la période allant

du 1^{er} septembre 2013 au 31 mars 2014 », se trouve à la section « Rapports portant sur la consolidation » du site Web du Ministère (<http://faab.edu.gov.on.ca/>).

La présente note de service sera aussi envoyée aux vérificateurs externes des conseils scolaires. Cependant, afin d'avoir la certitude que tous les intéressés recevront cette note, nous demandons aux conseils scolaires d'en transmettre une copie à leurs vérificateurs.

Soumission

Le rapport de mars, transmis par l'entremise du SIFE, doit être soumis d'ici le 15 mai 2014. **Les conseils scolaires** doivent également transmettre au Ministère les documents suivants, d'ici le 22 mai 2014 :

- Rapport sur les procédés spécifiés
- Document de travail prescrit du ministère
- Déclaration de la direction signée (provenant du SIFE)

Les conseils peuvent utiliser un des deux modes de transmission suivants pour envoyer leur soumission :

1. Envoyer par courriel une version Excel du document de travail prescrit du ministère et une version PDF de tous les autres documents requis, en pièces jointes, à reporting.entity@ontario.ca, ou
Envoyer par courriel une version Excel du document de travail prescrit du ministère, en
3. pièce jointe, à reporting.entity@ontario.ca et envoyer par la poste la copie imprimée des autres documents requis à l'attention de :

Soundari Vigneshwaran
Analyste de gestion
Direction de l'analyse et de la responsabilité
financières Édifice Mowat, 20^e étage,
900, rue Bay
Toronto (Ontario) M7A 1L2

Le premier mode de transmission est celui que nous privilégions.

Soumissions tardives

En raison de l'échéancier impératif des exigences relatives aux comptes publics de 2013-2014, le Ministère ne pourra pas reporter l'échéance indiquée ci-dessus. Tout conseil qui soumet les rapports susmentionnés après le 15 mai 2014 pourrait voir sa rentrée de fonds réduite de 50 % pour le mois de juin 2014 et les paiements de transfert

subséquents. Sur présentation des rapports requis, le Ministère reprendra le paiement mensuel normal et y inclura le montant total retenu.

Coordonnées

Pour toute question sur les directives du rapport du 31 mars 2014, communiquez avec:

Elizabeth Sinasac au 416 325-8527 (elizabeth.sinasac@ontario.ca) ou Andrew Yang au 416 325-4212 (andrew.yang@ontario.ca).

Pour obtenir de l'aide sur la navigation dans le SIFE et sur son utilisation, communiquez avec :

Soundari Vigneshwaran au 416 326-9168 (soundari.vigneshwaran@ontario.ca) ou Sher Ali Jassani au 416 325-8584 (sherali.jassani@ontario.ca).

Pour obtenir de l'aide pour ouvrir une session, communiquez avec:

Mark Bonham au 416 325- 8571 (mark.bonham@ontario.ca).

Original signé par

Marie Li
Directrice
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

cc : Directrices et directeurs de l'éducation